

DANGER !

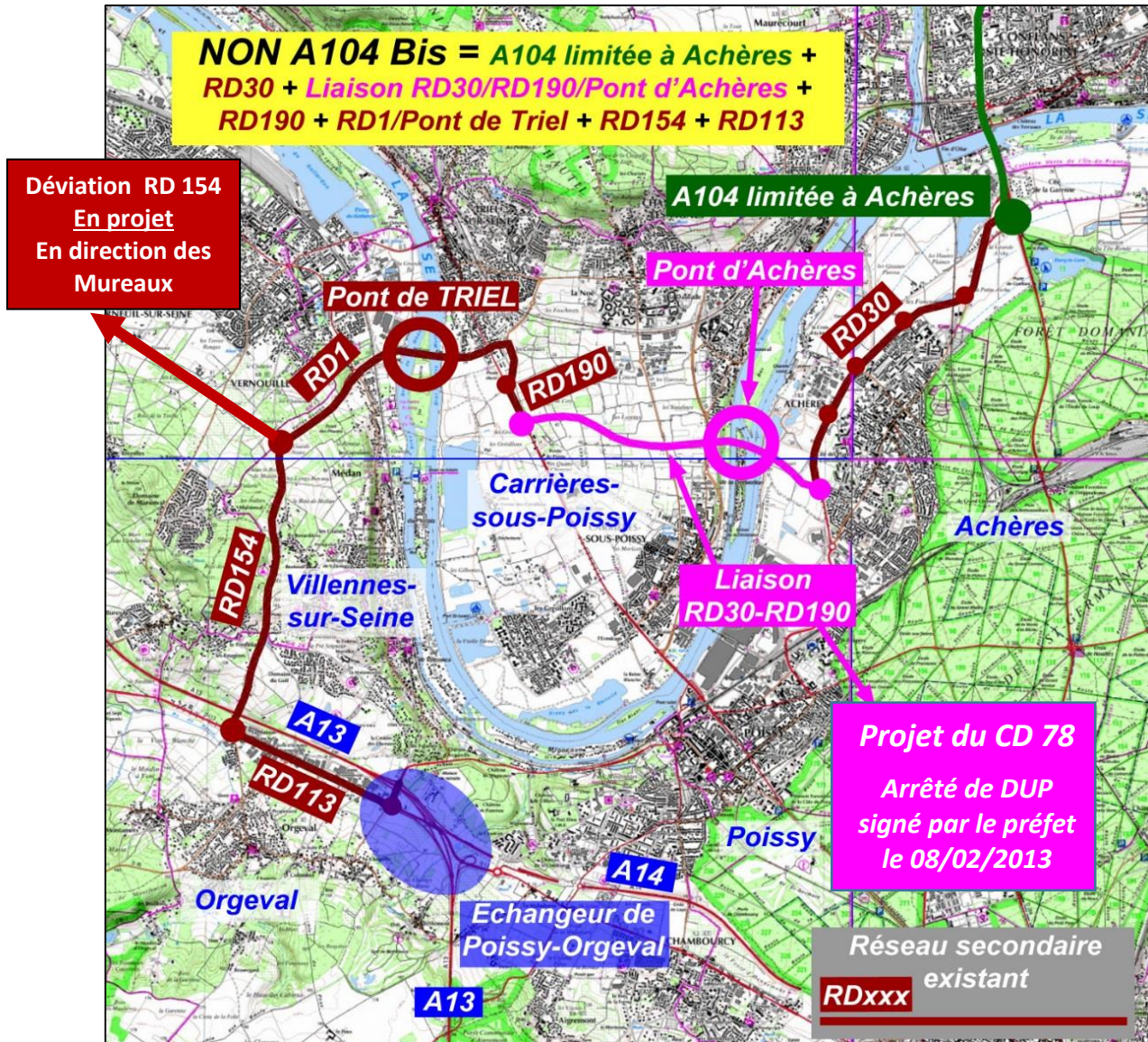
L'autoroute « A104 bis » arrive dans nos villes !

<http://copra184.org>

contact@copra184.org

Le « **Projet A104 de PROLONGEMENT de la FRANCILIENNE entre Méry-sur-Oise et Orgeval** », en pleine zone urbanisée, touchant plus de 300 000 habitants, à travers les Yvelines et le Val d'Oise, est reporté à 2038, avec réexamen à partir de 2030 (Cf. le « **Rapport DURON** » de fév. 2018 et la « **Loi sur les Mobilités** » de nov. 2018), **mais un autre cheminement routier à 2 fois 2 voies, initié par le Conseil départemental des Yvelines, avance, masqué, depuis quelques années ...**

Il s'agit de la « **LIAISON RD 30 / RD 190 – PONT d'ACHÈRES** » qui relierait Achères à Triel-sur-Seine à travers la commune de Carrières-sous-Poissy (*carte ci-dessous*) et qui deviendrait très vite une **nouvelle voie à très grande circulation** : « **autoroute A104 bis** ».



Ce projet est une **CATASTROPHE ENVIRONNEMENTALE et SANITAIRE** pour tous les habitants d'Andrésy, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Orgeval, Triel-sur-Seine, Verneuil, Vernouillet et Villennes qui subiront, de plein fouet, le **BRUIT** et la **POLLUTION ATMOSPHERIQUE SUPPLÉMENTAIRES** des **NOUVEAUX FLUX de véhicules** (voitures et très nombreux poids-lourds) circulant entre le Val d'Oise et les Yvelines, via Conflans et Achères, jusqu'à Orgeval (où la RN 13, déjà très surchargée, actuellement, le sera encore bien davantage, par cette arrivée massive de véhicules) et les Mureaux.

Le CO.P.R.A. 184 dit :

- ➡ **NON** aux autoroutes en zones urbanisées (dont l'A104 bis).
- ➡ **OUI** au développement des modes de transport alternatifs au tout routier.
- ➡ **OUI** à l'amélioration du réseau existant.